



L'ÉTAT DE SANTÉ DU SALARIÉ

La crise sanitaire de la Covid-19 a remis en perspective les problèmes juridiques liés à l'état de santé des salariés. Nous vous proposons de faire un point sur la gestion des absences maladie, de la suspension à l'éventuelle rupture du contrat de travail.

OBJECTIFS :

- 1 Identifier les droits et obligations du salarié liés à son état de santé,
- 2 Identifier les situations nécessitant une vigilance particulière.

PUBLIC :

DRH, responsables RH, et gestionnaires RH.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

PROGRAMME :

Le suivi médical des salariés :

- Les différentes visites médicales et leur périodicité.

L'incapacité de travail et la suspension du contrat :

- Le droit commun : notion d'incapacité de travail, justification de l'absence, droits et obligations des parties,
- Les arrêts de travail dérogatoires : gardes d'enfant, personnes vulnérables, cas contacts.

L'incapacité de travail et la rupture du contrat :

- Interdiction des discriminations,
- Protection des salariés en AT/MP,
- Conditions de la rupture du contrat : absence prolongée et absences fréquentes et répétées.

L'invalidité :

- Ses conséquences sur le contrat de travail,
- Invalidité et rupture du contrat.

Le mi-temps thérapeutique.



CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

✉ formation@sseti.fr • ☎ 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR